

Évaluation périodique des interventions du



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

**dans la mise en marché du produit visé
par le Plan conjoint des Producteurs
forestiers du Sud du Québec**

**Rapport des administrateurs
présenté à la Régie des marchés
agricoles et alimentaires du Québec**

Le 20 janvier 2015

Table des matières

	Pages
Historique du Syndicat.....	5
Préambule.....	7

Actions du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec de 2014 à 2018

OBJECTIF GÉNÉRAL # 1 : Organiser collectivement les rapports avec les acheteurs	15
1.1 Offrir de meilleurs prix pour les producteurs de bois à pâte et et de bois de sciage.....	16
1.2 Offrir des marchés diversifiés.....	30
1.3 Obtenir de meilleures conditions de transport pour les producteurs	31
1.4 Défense des Plans conjoints et des mécanismes collectifs de mise en marché.....	31
1.5 Négociation collective dans d'autres dossiers.....	31
OBJECTIF GÉNÉRAL # 2 : Établir pour les producteurs forestiers des règles selon l'intérêt collectif	33
2.1 Donner un accès égal au marché à tous les producteurs	33
OBJECTIF GÉNÉRAL # 3 : Favoriser une mise en marché efficace et ordonnée	34
3.1 Amélioration de notre pouvoir de négociation.....	34
3.2 Mise en place de la certification forestière.....	35
3.3 Favoriser la mise en valeur des boisés privés.....	36
3.4 Supporter la mise en marché et l'aménagement par l'information et la formation des producteurs.....	37
3.5 Les autres services aux producteurs.....	40

Interventions prioritaires 2014-2018

Conclusion.....	42
-----------------	----

Liste des tableaux et graphiques

	Pages
Nombre de producteurs 2014.....	7
Nombre de producteurs qui ont produit le bois.....	8
Territoire du nouveau Plan conjoint.....	9
La possibilité forestière sur le territoire du SPFSQ.....	11
Volume de bois à pâte mis en marché.....	16
Livraisons 5 ans sapin-épinette (pâtes).....	17
Livraisons 5 ans feuillus-mélangés et peupliers (pâtes).....	17
Livraisons totales 5 ans pâtes.....	17
Prix du bois à pâte aux producteurs.....	18
Prix au producteur sapin-épinette (pâtes).....	19
Prix au producteur feuillus-mélangés (pâtes).....	19
Prix au producteur bois à pâte.....	20
Prix du bois à pâte aux usines.....	21
Prix à l'usine Kruger.....	21
Prix à l'usine Domtar.....	22
Volume de bois de sciage mis en marché.....	23
Évolution des livraisons du sciage.....	23
Prix du bois de sciage aux producteurs.....	24
Comparatif entre le prix du bois rond et transformé dans le sciage résineux.....	25
Évolution des prix du bois de sciage.....	26
Répartition en % des volumes mis en marché.....	26
Volumes totaux mis en marché (pâte et sciage).....	27
Volumes totaux mis en marché.....	28
Répartition de la production – Volume livré par les OGC.....	28

Revenus réalisés de la vente de bois.....	29
Ventilation de la production 2013 par classes de revenus bruts.....	29
Évolution des livraisons aux papetières américaines.....	30
Taux de transport moyen pâte.....	31
Volumes 2013 en provenance des superficies forestières certifiées FSC®.....	36
Superficies forestières certifiées FSC® par OGC.....	36
Bilan des cours de formation 2009-2013.....	39

Historique du Syndicat

Lors du congrès régional de l'Union catholique des cultivateurs (UCC) de 1940, tenu à Lac-Mégantic, les membres présents soulignent le fait que le bois de pulpe pourrait procurer un revenu considérable aux agriculteurs. Les compagnies forestières s'enrichissent en effet sur le dos des cultivateurs en leur payant seulement 6 ou 7 \$ la corde de bois livré. L'année suivante, au congrès de La Patrie, les agriculteurs exigent que le ministère de la Colonisation fasse une enquête sur les prix payés aux colons pour le bois de pulpe. En mars 1943, le cercle local de Rock Forest vote une résolution afin que la prime d'un dollar, accordée pour chaque corde de bois d'un volume de 128 pieds cubes, soit accordée au bûcheron et non plus au commerçant, ni au marchand de bois.

Au cours de l'année 1962, les délégués présents au congrès régional de l'UCC votent pour la formation d'un comité provisoire afin d'entreprendre les démarches pour mettre en place et faire voter un Plan conjoint en vue d'organiser la vente de bois dans la région. Le président de la Fédération régionale de l'UCC, M. Philippe Perron, est nommé à la tête dudit comité. Le Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie est incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels le 15 septembre 1962.

Le syndicalisme forestier naissait et se structurait, sur le territoire du Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie, du besoin des producteurs de se regrouper pour établir un certain rapport de force avec les acheteurs de bois à pâtes et face à l'inquiétude des producteurs concernant l'achat massif de lots par les scieries et à un exode rural qui devenait important.

De plus, pour vendre leur production de bois, les producteurs devaient payer une commission à une multitude d'intermédiaires qui s'intercalaient entre eux et la papetière tels le courtier, les gros acheteurs, les petits acheteurs et les transporteurs.

Les montants des commissions retenus par ces divers intervenants pouvaient s'élever jusqu'à 2,75 \$/mca (10,00 \$/corde). Il était très difficile pour un petit producteur de vendre son bois à un prix équivalent au gros producteur dans ce système.

En novembre 1965, le conseil d'administration du Syndicat fixe les prix au chemin des producteurs pour la première fois : le sapin-épinette à 17,50 \$ la corde et les feuillus-mélangés à 9,75 \$ la corde de quatre pieds. Un voyage de bois rapportait en revenu brut au producteur respectivement 260 \$ et 150 \$.

La contribution pour la mise en marché à l'époque était de 0,15 \$/mcs (0,35 \$/cordes) toutes essences confondues, alors qu'elle est aujourd'hui de 1,58 \$/mcs (3,80 \$/mcs) dans le sapin-épinette et de 1,43 \$/mcs (3,44 \$/corde) dans les feuillus-mélangés.

Lors de la mise en place du Plan conjoint et des premiers règlements permettant au Syndicat d'organiser la mise en marché, une animosité de la part des papetières, des scieries et des acheteurs locaux s'installe envers et contre le Syndicat et ses administrateurs.

En se réglementant, les producteurs forestiers atteignaient au milieu des années 1980, les objectifs qu'ils s'étaient donnés en 1965, soient :

- un prix équitable;
- une péréquation des prix du transport;
- l'élimination des intermédiaires;
- une mise en marché ordonnée.

Le Plan conjoint aura 50 ans en 2015. Il a été voté par les producteurs lors d'un référendum et mis en application le 28 juillet 1965.

Le Plan conjoint est maintenant dans son troisième stade de développement soit la maturité. À cette étape de son développement, le Plan conjoint constitue un outil efficace et bien rodé pour réguler les rapports entre les vendeurs, les acheteurs et tous les autres intervenants. On assiste d'autre part à un niveau élevé d'interdépendance entre les différents acteurs.

Après 50 ans, le SPFSQ considère être rendu à l'étape de la mise en place d'un Plan conjoint provincial ou du moins d'un Plan conjoint suprarégional du Sud du Québec dans la mise en marché du bois.

Préambule

- Les producteurs

Au 31 janvier 2014, on dénombrait 11 860 propriétaires inscrits au fichier des producteurs du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, dont 3 762 sont membres en règle, soit 32%. Le 24 avril dernier, 91 délégués élus dans les assemblées de secteurs tenues précédemment étaient invités à participer à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

NOMBRE DE PRODUCTEURS 2014

SECTEUR	PRODUCTEURS		MEMBRES		DÉLÉGUÉS ²⁾	SUPPLÉANTS ³⁾
	NOMBRE ¹⁾	%	NOMBRE ¹⁾	%		
Le Granit	1 523	13%	523	34%	12	3
Les Sources	1 438	12%	650	45%	12	3
Le Haut-Saint François	1 836	16%	737	40%	15	4
Coaticook-Memphrémagog	1 953	16%	785	40%	16	4
Le Val-Saint-François	2 265	19%	706	31%	18	5
La Montérégie	2 252	19%	238	11%	18	5
Hors territoire	593	5%	123	21%	---	---
TOTAL	11 860	100%	3 762	32%	91	24

1) À jour au 31 janvier 2014, date des statistiques de l'année pour les assemblées de secteurs et l'assemblée générale annuelle.

2) Selon le règlement, un délégué par 125 producteurs inscrits.

3) Selon le règlement, un suppléant par 500 producteurs inscrits.

De ce nombre total, 1 777 producteurs en moyenne ont mis du bois en marché dans les cinq dernières années, représentant 15% des producteurs inscrits.

NOMBRE DE PRODUCTEURS QUI ONT PRODUIT LE BOIS ¹⁾

	PÂTE	SCIAGE ²⁾	TOTAL ³⁾
2009	1 138	1 360	1 917
2010	774	1 285	1 689
2011	912	1 253	1 674
2012	858	1 348	1 742
2013	731	1 567	1 865
MOYENNE	883	1 363	1 777

1) Inclus les producteurs membres des OGC.

2) Pour le bois de sciage payé par le SPFSQ.

3) Comme des producteurs peuvent se retrouver dans les deux groupes de production, les doublons sont exclus.

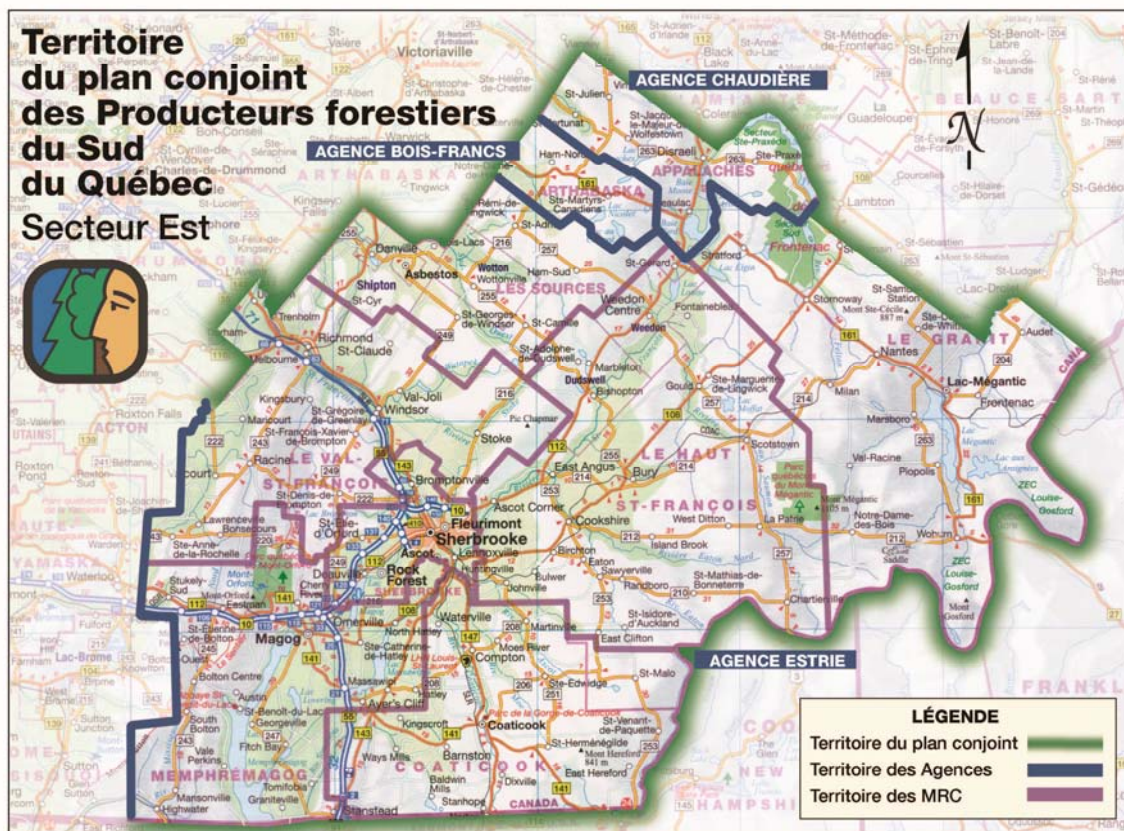
- Le territoire

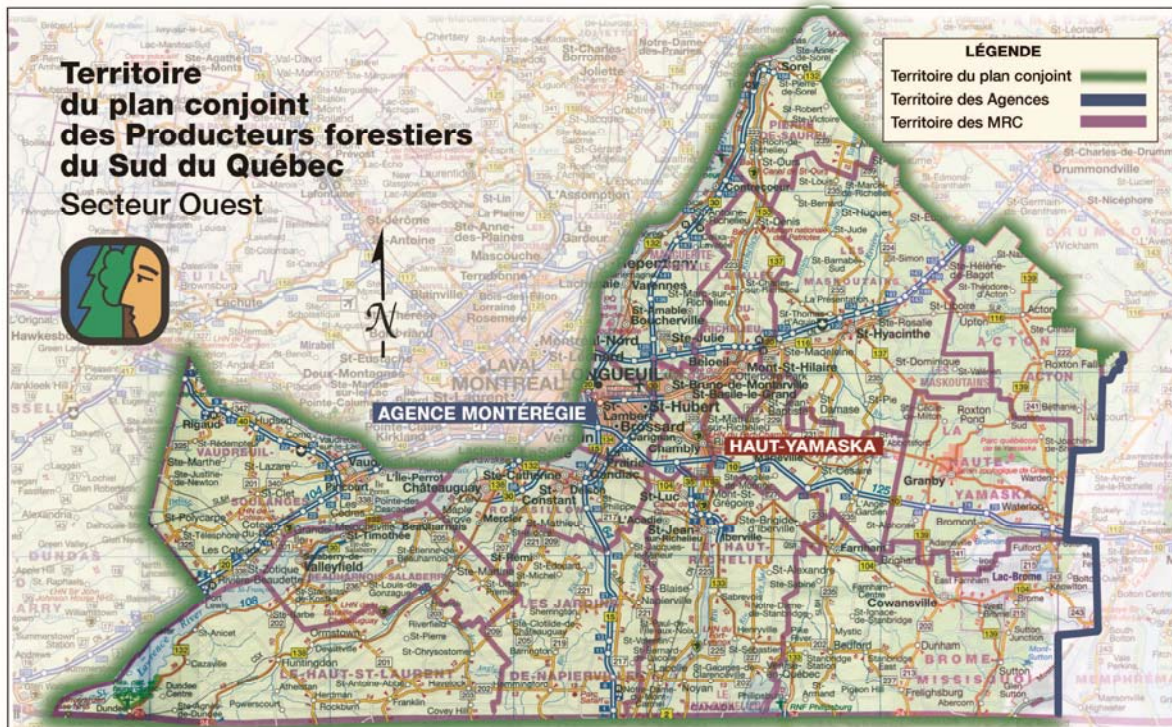
Avec la fusion du territoire de la Montérégie (partie du Syndicat du Sud-Ouest du Québec), le Syndicat est le gestionnaire de tout le territoire de la région de la Montérégie. Il regroupe 11 860 propriétaires de boisés dans les régions administratives de l'Estrie, Montérégie, Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches dont environ 4 130 sont membres d'un organisme de gestion en commun (OGC).

Le Syndicat possède un membership de 3 760 membres, soit 32% sur le nombre de producteurs forestiers enregistrés au SPFSQ. Son territoire couvre 24 450 km² (2 454 440 hectares ou 6 millions d'acres) dont 43% est composé de terrains forestiers productifs. Les forêts du Sud du Québec appartiennent à plus de 90% à des propriétaires forestiers privés. La superficie forestière appartenant aux grands propriétaires de plus de 800 hectares reconnus par le MFFP totalise plus de 1 250 km², soit l'équivalent de 10% du territoire du Plan conjoint.

Territoire du nouveau Plan conjoint au 3 janvier 2014

	SUPERFICIE TOTALE (HA)	SUPERFICIE FOR. PROD. (HA)
Secteur Est	1 031 660	713 430 69%
Secteur Ouest	1 422 780	345 460 24%
Grand total SPFSQ	2 454 440	1 058 890 43%





On retrouve 28 MRC ou parties de MRC sur le territoire du Plan conjoint sur lequel on dénombre 266 municipalités.

L'assemblée des membres de chaque secteur et l'assemblée des producteurs forestiers de chaque secteur sont tenues simultanément et sont convoquées par le Syndicat au moins vingt jours avant la date d'assemblée par avis écrit, dans le journal d'information du Syndicat, *L'arbre PLUS*, à tous les membres et tous les producteurs du secteur.

Préalablement à l'assemblée générale annuelle de l'Office, le Syndicat tiendra des assemblées des producteurs forestiers de chaque secteur dans chacun des six secteurs lesquels secteurs correspondent à ceux mentionnés dans le Règlement du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec intitulé *Règlement sur la division en groupes des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

- Le respect de la possibilité forestière

Les dirigeants du Syndicat ont toujours considéré primordial l'engagement du respect de la possibilité forestière, c'est-à-dire, de ne pas couper plus de bois que la forêt n'en produit. C'est pourquoi aucun volume important à long terme n'est engagé pour fin de transformation sans qu'au préalable, on ne tienne compte de la possibilité forestière régionale par groupe d'essences.

À cet effet, la confection des plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) ainsi que les calculs de possibilité forestière des quatre Agences de mise en valeur, qui doivent être mis à jour périodiquement, nous apportent un éclairage nouveau afin de mieux planifier les engagements contractuels (la coupe) versus la possibilité forestière pour la région du Sud du Québec.

**LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE
SUR LE TERRITOIRE DU SPFSQ ¹⁾
En mètres cubes solides**

Groupes d'essences	Possibilité	Prélèvements	Différentiel volume	Différentiel %
		annuel 1999-2013		
Sapin-épinette	643 800	424 200	219 600	66%
Autres résineux	364 000	103 800	260 200	29%
Feuillus durs	1 052 000	641 400	410 600	61%
Peupliers	170 000	125 600	44 400	74%
Total	2 229 800	1 295 000	934 800	58%

1) Mise à jour en 2014

Concrètement et pour bien imaginer ce qui précède dans le choix des administrateurs de respecter rigoureusement la possibilité forestière régionale, on constate que seulement 58% de la possibilité forestière totale a été prélevé en volume sur un horizon de 15 ans. Ceci laisse beaucoup de latitude afin de développer et/ou répondre à de nouveaux marchés dans tous les groupes d'essences.

Bilan des interventions prioritaires présentées en 2009

Tiré du mémoire du Syndicat à la RMAAQ dans la cadre de l'évaluation périodique 2004-2008 du Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie :

➤ Négocier des prix pour le bois qui tiennent compte de la plus-value de la certification forestière

Le Syndicat prévoit, dans les prochaines semaines, rencontrer les papetières et les quelques scieries qui achètent du bois certifiés FSC® afin de leur demander la possibilité de payer un prix supérieur pour l'approvisionnement certifié FSC en provenance du territoire du Plan conjoint.

Constat en 2015

Malgré les multiples représentations et pourparlers auprès des papetières et des scieries, il n'y a présentement pas de demande importante pour les billes de sciage certifiées FSC. Toutefois, nous avons depuis juillet 2012, une entente avec Domtar pour le bois à pâte. Nous sommes prêts à alimenter les usines de sciage dans la même proportion que Domtar, soit 30% des livraisons, si le besoin se fait sentir.

En 2015, la certification forestière sert plus à faire accepter nos pratiques forestières auprès de la population par l'acceptabilité sociale qu'à obtenir une plus-value pour nos produits.

➤ Développer la mise en marché aux États-Unis

Le Syndicat entend rencontrer et négocier avec quelques papetières et scieries américaines qui nous ont fait part de leur intérêt d'acheter des bois certifiés.

Constat en 2015

Cet objectif est atteint. Tous les bois issus de la forêt privée du territoire du SPFSQ et qui sont livrés aux États-Unis passent par le Plan conjoint. Si de nouveaux acheteurs se manifestent nous sommes aux aguets.

➤ **Prendre des parts de marché dans les nouvelles avenues de la transformation du bois (biomasse, sous-produits du bois, produits forestiers non-ligneux, etc.)**

Des ententes potentielles sont prévues pour des projets de transformation de biomasse forestière en provenance du territoire du Plan conjoint.

Constat en 2015

Les marchés restent à être développés faute d'acheteur.

➤ **Développer des marchés pour les essences secondaires**

Les nouveaux marchés, rattachés à la biomasse forestière ou à la transformation de la matière première en biogaz ou autres composantes énergétiques, nous permettent de croire que d'excellents débouchés sont à prévoir en particulier pour le groupe « autres résineux » tel que les pins, la pruche et le mélèze.

Constat en 2015

Cet objectif est réalisé en partie. De nouveaux marchés ont permis de mettre en marché des volumes de pins, pruche et mélèze à la Domtar à Windsor et chez Belle-Ripe à Princeville.

➤ **Être vigilant aux marchés émergents**

Le Syndicat, à titre de chef de file dans le domaine de la mise en marché du bois, se doit d'être à l'affût de tous les marchés qui sont appelés à se développer dans un avenir très rapproché afin d'en faire profiter tous les producteurs de bois.

Constat en 2015

Cet objectif est central dans l'administration du Plan conjoint.

➤ **Suivre de près l'évolution du huit pieds de sapin-épinette**

Le marché du bois de sciage en longueur de huit pieds est appelé à reprendre vigoureusement à court terme. Le Syndicat verra à suivre son évolution et interviendra légalement, s'il y a lieu, afin d'éviter des débordements.

Constat en 2015

Le sciage de petite dimension est en pleine évolution. Réouverture de la scierie Blanchette et Blanchette en 2014 après trois ans de fermeture due à la crise financière. Une nouvelle usine de sciage de bois court à Courcelles, Scierie Lapointe et Roy. Elle a passé au feu en 2014 et on reconstruit en neuf pour une ouverture prévue en juin 2015.

➤ **Être vigilant dans le dossier de la réforme du régime forestier**

Le Syndicat suivra de très près avec la Fédération des producteurs forestiers du Québec, la réforme du régime forestier afin que soit préservé et conservé le principe de résidualité pour le bois de la forêt privée.

Constat en 2015

Nous suivons, avec la FPFQ, l'application du nouveau régime forestier ainsi que du principe de résidualité de la forêt publique contenu dans la « *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* ».

Nous reprendrons tout au long du document les résultats de ces interventions considérées prioritaires en 2009.

**Actions du Syndicat des Producteurs forestiers
du Sud du Québec de 2014 à 2018**

OBJECTIF GÉNÉRAL # 1 : Organiser collectivement les rapports avec les acheteurs

Les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan conjoint

Objectif général / Objectifs spécifiques	Moyens mis en œuvre (outils)
Prendre des parts de marché dans les nouvelles avenues de la transformation du bois (biomasse, sous-produits du bois, produits forestiers non-ligneux, etc.).	Le SPFSQ reste vigilant aux différents marchés qui se développeront.
Être à l'affût de tous les marchés qui sont appelés à se développer dans un avenir très rapproché.	Le SPFSQ reste vigilant aux différents marchés qui se développeront afin d'en faire profiter tous les producteurs forestiers.
Diversifier les marchés tout en visant un meilleur revenu pour les producteurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les pertes de marché (Kruger); - Respect du principe de la résidualité des bois de forêt publique dans la <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>; - Viser une meilleure concertation entre les Offices.
Augmenter le pouvoir d'intervention des producteurs dans la mise en marché.	Obtenir une meilleure cohésion entre les Offices.
Obtenir un meilleur prix pour les producteurs.	Du travail reste à faire pour le secteur du sciage afin d'obtenir une part plus importante des prix du bois de sciage par une meilleure cohésion avec les autres Offices.
Obtenir de meilleures conditions de vente pour les producteurs.	Se pencher sur les prix et le mesurage, revoir et repenser le transport avec les autres Offices et les Acheteurs.

1.1 Offrir de meilleurs prix pour les producteurs de bois à pâte et de bois de sciage

- Les volumes de bois à pâte

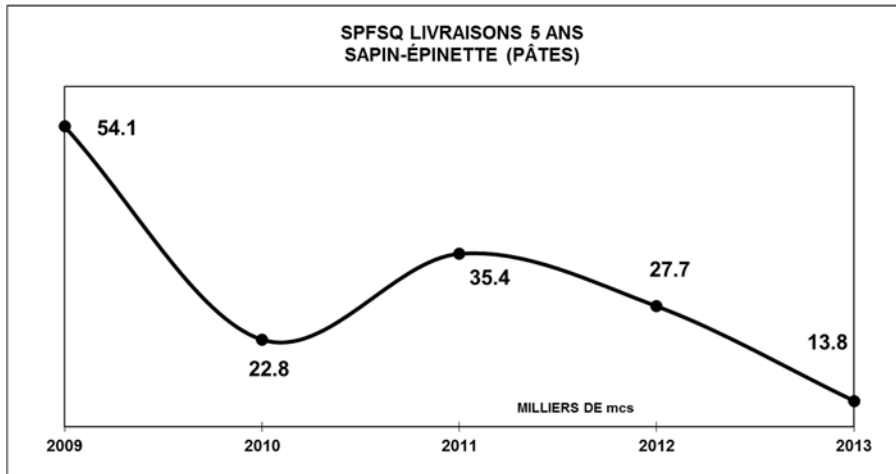
Le SPFSQ négocie pour et au nom des producteurs forestiers les conditions de mise en marché de leurs produits, soit les volumes et les prix.

En regard des volumes mis en marché, le secteur des pâtes et papiers a subi une baisse générale de 7% par rapport à la période 2004-2008. Cependant, la situation est très variable selon les groupes d'essences. En effet, le sapin-épinette a diminué de 63% dû à la perte de marché de 35 000 mcs à l'usine Wayagamack de Kruger. Par contre, les ventes des autres résineux ont augmenté de 380% grâce au développement du marché à la Domtar à Windsor, de 8% pour les feuillus-mélangés et 12% pour les peupliers.

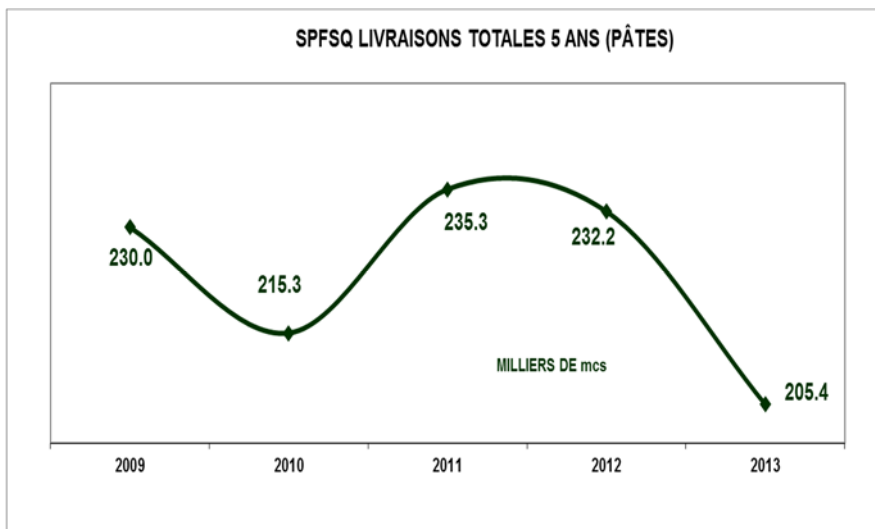
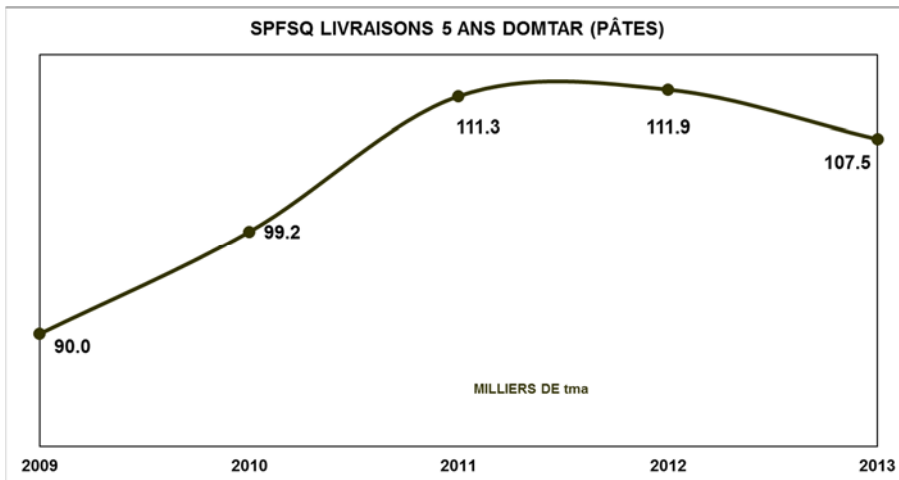
VOLUME DE BOIS À PÂTE MIS EN MARCHÉ En mètres cubes solides

Année	Sapin-épinette	Autres résineux	Feuillus durs	Peupliers	Total
2009	54 090	7 060	104 500	71 390	237 040
2010	22 800	13 110	123 690	68 830	228 430
2011	35 440	26 670	118 000	81 880	261 990
2012	27 730	29 600	109 160	95 340	261 830
2013 ¹⁾	13 840	30 210	103 650	87 970	235 670
Moyenne 2009-2013	30 780	21 330	111 800	81 082	244 992
Moyenne 2004-2008	83 240	4 440	103 340	72 320	263 340
Variation en % 04-08 / 09-13	-63%	380%	8%	12%	-7%

1) Pour l'année 2013, les livraisons de sapin-épinette sont exclusivement du bois livrés aux États-Unis après la fin du contrat de bois à pâte en 2012 avec Kruger Wayagamack.



Inclus le bois d'exportation



- Les prix du bois à pâte

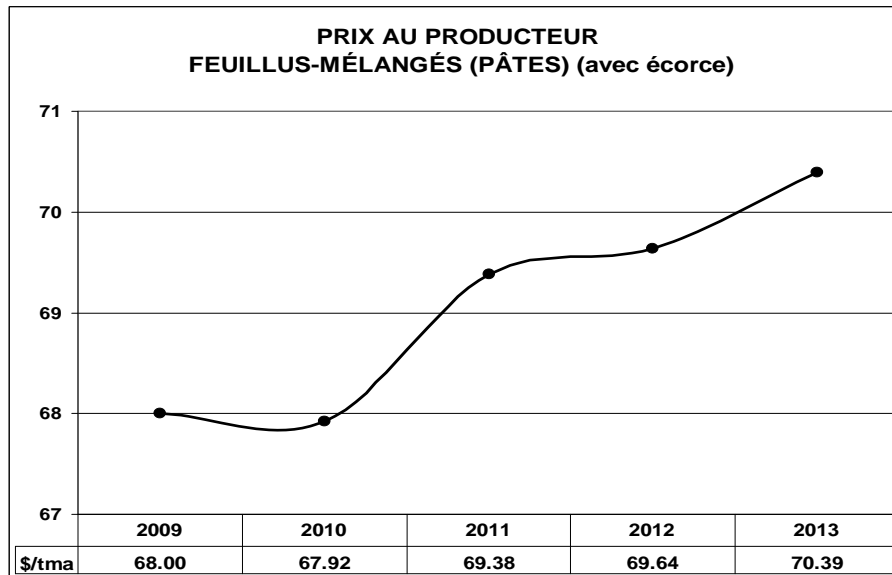
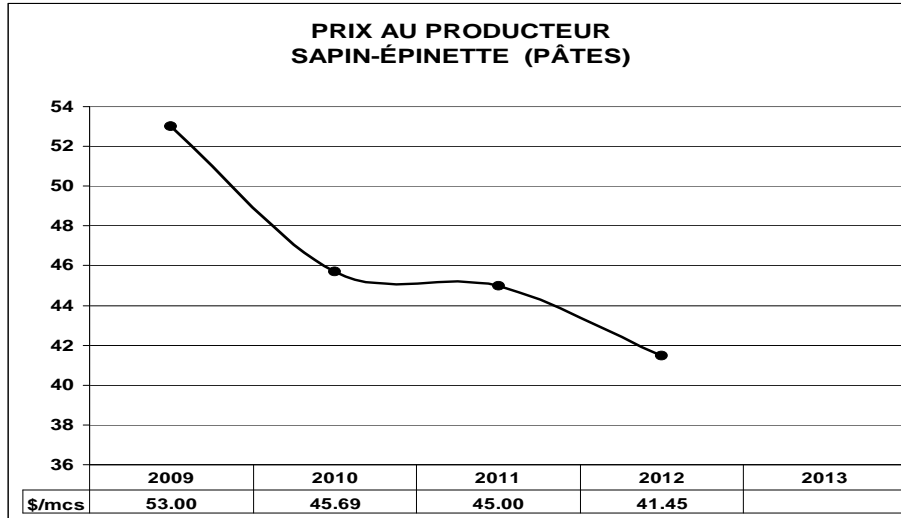
- Les prix aux producteurs

Dans un premier temps, regardons l'évolution du prix payé aux producteurs par groupe d'essences.

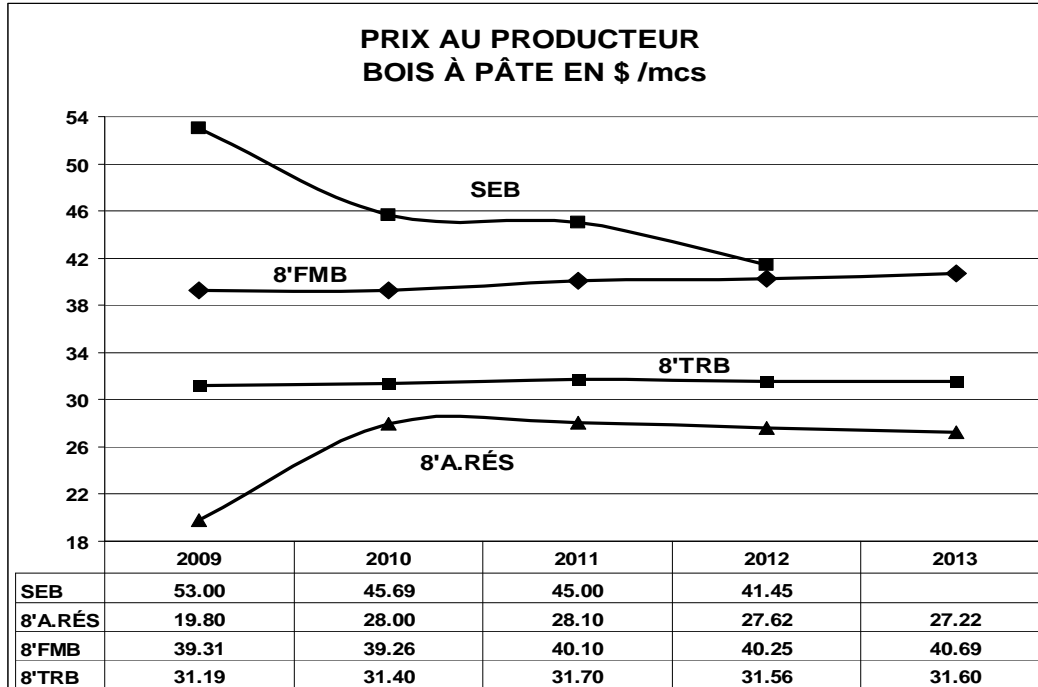
Concernant les prix aux producteurs pour le secteur des pâtes et papiers, les différentes négociations, dans le contexte économique difficile qu'a connu le secteur forestier entre 2007 et 2012, n'ont pas permis de préserver le prix du sapin-épinette livré chez Kruger Wayagamack. Celui-ci a subi une baisse de 11%, les autres résineux ont augmenté de 32% avec un nouveau contrat à la Domtar, aucune augmentation pour les feuillus-mélangés et une légère augmentation de 2% pour les peupliers livrés à la Domtar à Windsor par rapport à la période de 2004-2008.

PRIX DU BOIS À PÂTE AUX PRODUCTEURS

	Sapin-épinette	Autres résineux	Feuillus durs	Peupliers
Année	\$/mcs	\$/tma	\$/tma	\$/tma
2009	53,00	n/a	68,00	65,50
2010	45,69	58,79	67,92	65,95
2011	45,00	59,00	69,38	66,58
2012	41,45	58,00	69,64	66,28
2013	---	57,16	70,39	66,35
Moyenne 2009-2013	46,29	58,24	69,07	66,13
Moyenne 2004-2008	51,94	n/a	68,96	65,11
Variation en % 04-08 / 09-13	-11%		0%	2%



Dans un deuxième temps, examinons visuellement le comparatif des prix pour le secteur des pâtes et papiers dans une unité de mesure commune en dollars par mètre cube solide (\$/mcs), pour les quatre groupes d'essences soient : le sapin-épinette, les autres résineux, les feuillus-mélangés et les peupliers.

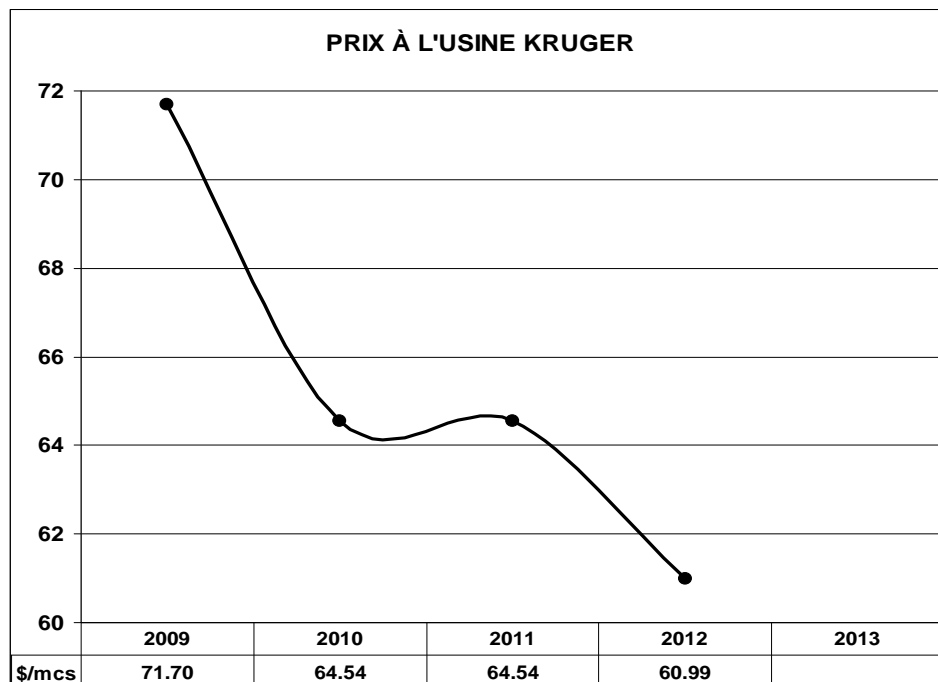


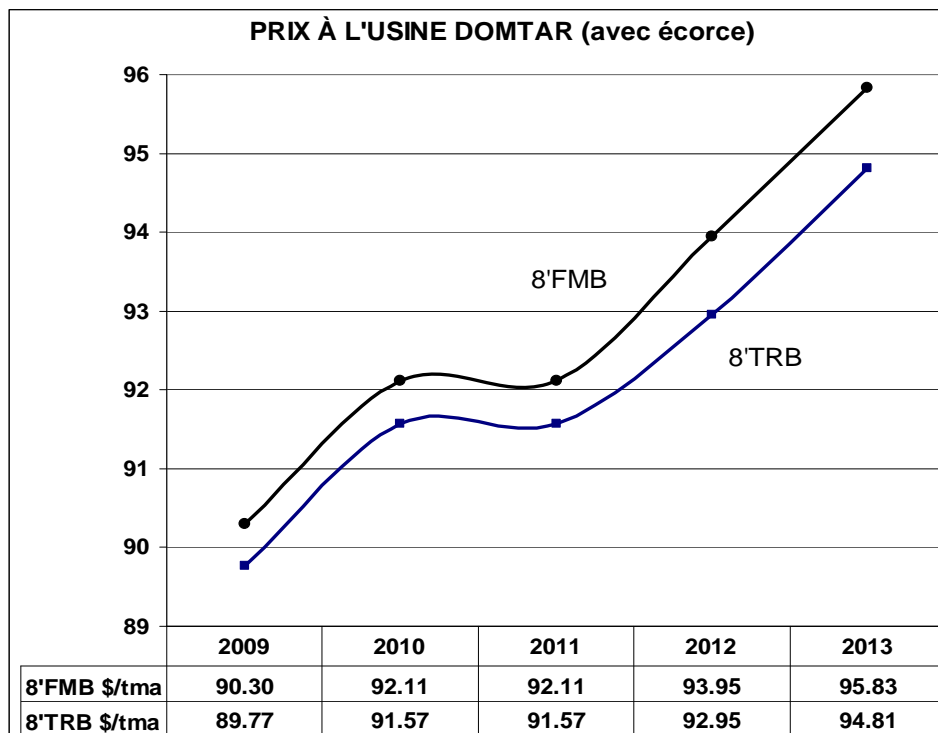
- Les prix aux usines

En regard des prix aux usines pour le secteur des pâtes et papiers, on enregistre une baisse de 6% pour le prix du sapin-épinette chez Kruger Wayagamack, une augmentation de 3% pour les feuillus-mélangés et 4% pour les peupliers chez Domtar à Windsor par rapport à la période de 2004-2008.

PRIX DU BOIS À PÂTE AUX USINES

	Sapin-épinette	Autres résineux	Feuillus durs	Peupliers
Année	\$/mcs	\$/tma	\$/tma	\$/tma
2009	71,70	n/a	90,30	89,77
2010	64,54	83,60	92,11	91,57
2011	64,54	83,60	92,11	91,57
2012	60,99	83,60	93,95	92,95
2013	---	83,60	95,83	94,81
Moyenne 2009-2013	65,44	83,60	92,86	92,13
Moyenne 2004-2008	69,93	n/a	90,43	88,88
Variation en % 04-08 / 09-13	-6%		3%	4%



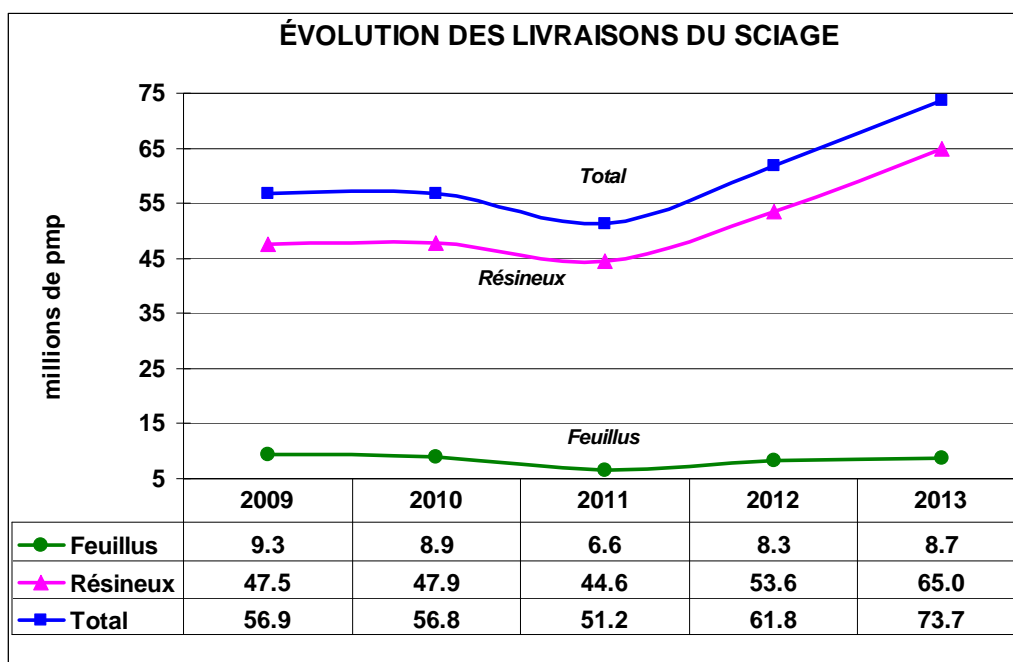


- Les volumes de bois de sciage

Pour le secteur du sciage, nous avons connu une baisse générale de 33% des volumes par rapport à la période de 2004-2008 dû au contexte économique difficile qu'a connu le secteur forestier. Tous les groupes d'essences ont connu des baisses importantes de 30% à 44%. Le sapin-épinette à lui seul a subi une diminution non-négligeable de 30%, soit 102 400 mcs sur la moyenne annuelle de 2004-2008.

VOLUME DE BOIS DE SCIAGE MIS EN MARCHÉ En mètres cubes solides

Année	Sapin-épinette	Autres résineux	Feuillus durs	Peupliers	Total
2009	204 900	55 210	34 120	16 940	311 170
2010	223 760	38 030	38 000	10 910	310 700
2011	212 650	31 210	31 900	4 370	280 130
2012	259 210	33 850	39 610	5 600	338 270
2013	323 220	32 220	39 920	7 730	403 090
Moyenne 2009-2013	244 748	38 104	36 710	9 110	328 672
Moyenne 2004-2008	347 180	59 230	66 010	16 370	488 790
Variation en % 04-08 / 09-13	-30%	-36%	-44%	-44%	-33%



- Les prix du bois de sciage

Dans le contexte d'une faible demande de la part des scieries, les prix aux producteurs ont chuté de 4% à 26% selon les essences en particulier pour le sapin-épinette et l'érable à sucre par rapport à la période de 2004-2008.

PRIX DU BOIS DE SCIAGE AUX PRODUCTEURS

Année	Sapin-épinette \$/Mpmp	Sapin-épinette \$/corde 8'	Érable à sucre \$/Mpmp	Bouleau jaune \$/Mpmp	Peupliers \$/Mpmp
2009	299,00	187,00	374,00	465,00	205,00
2010	282,00	173,00	374,00	456,00	209,00
2011	268,00	156,00	407,00	430,00	200,00
2012	271,00	163,00	398,00	399,00	200,00
2013	300,00	175,00	413,00	379,00	200,00
Moyenne 2009-2013	284,00	170,80	393,20	425,80	202,80
Moyenne 2004-2008	358,80	230,20	534,40	441,80	213,80
Variation en % 04-08 / 09-13	-21%	-26%	-26%	-4%	-5%

L'indice PRIBEC sur le marché canadien nous indique que le prix 2014 du bois scié a augmenté pour atteindre presque le prix 2005, avant la crise forestière. Il faut rappeler qu'en 2005, les usines de sciage résineux sont nombreuses et prospères. Par contre, nous remarquons que le prix du bois scié n'a pas évolué de la même façon durant cette période.

Le prix 2014 du bois scié de 8 pieds de 2x4 colombage est 59% supérieur au prix payé au producteur pour les billes de sciage en longueur de 8 pieds, alors qu'il est supérieur de 21% en 2005.

On remarque la même tendance au niveau du prix du bois en longueur de 12 pieds. Les prix 2014 du bois scié en longueur de 12 pieds est de 44,5% supérieur au prix des billes de bois rond, alors qu'il était de seulement 13% en 2005.

Bien que le prix des copeaux soit en diminution, et que les scieurs ont connu des années difficiles, ceci n'explique pas à lui seul l'écart considérable que nous constatons entre les prix 2014 payés aux producteurs et les prix 2014 du bois payé aux scieries.

Nous expliquons cet écart par le nombre de scierie qui a diminué considérablement en 10 ans, créant un marché où le bois n'est pas en rareté pour les scieurs qui restent.

Les producteurs ne reçoivent pas le juste du prix pour leur production et il est maintenant temps de travailler à rétablir un équilibre. Les coûts de production en forêt ne cessent d'augmenter au rythme de l'augmentation du coût de la vie et du prix du carburant.

Une concertation entre les Offices devra être envisagée pour inciter les différents acheteurs à payer le prix juste aux producteurs.

Comparatif entre le prix du bois rond et transformé dans le sciage résineux Prix moyens annuels

	8' (2x4 colombage)				12' (longueurs assorties)			Copeaux \$/tma
	SPFSQ \$/corde ¹⁾	PRIBEC \$/corde	PRIBEC \$/Mpmp	Différence \$/corde	SPFSQ \$/Mpmp ¹⁾	PRIBEC \$/Mpmp	Différence \$/Mpmp	
2005	256 \$	309 \$	442 \$	53 \$	388 \$	450 \$	62 \$	128 \$
2006	245 \$	256 \$	366 \$	11 \$	365 \$	384 \$	19 \$	125 \$
2007	207 \$	228 \$	326 \$	21 \$	316 \$	330 \$	14 \$	123 \$
2008	194 \$	194 \$	277 \$	(0) \$	300 \$	297 \$	(3) \$	129 \$
2009	187 \$	186 \$	266 \$	(1) \$	285 \$	275 \$	(10) \$	125 \$
2010	173 \$	201 \$	288 \$	28 \$	271 \$	312 \$	41 \$	104 \$
2011	156 \$	193 \$	276 \$	37 \$	261 \$	301 \$	40 \$	109 \$
2012	163 \$	249 \$	356 \$	86 \$	260 \$	366 \$	106 \$	112 \$
2013	175 \$	275 \$	393 \$	100 \$	289 \$	428 \$	139 \$	101 \$
2014	186 \$	296 \$	423 \$	110 \$	310 \$	448 \$	138 \$	103 \$

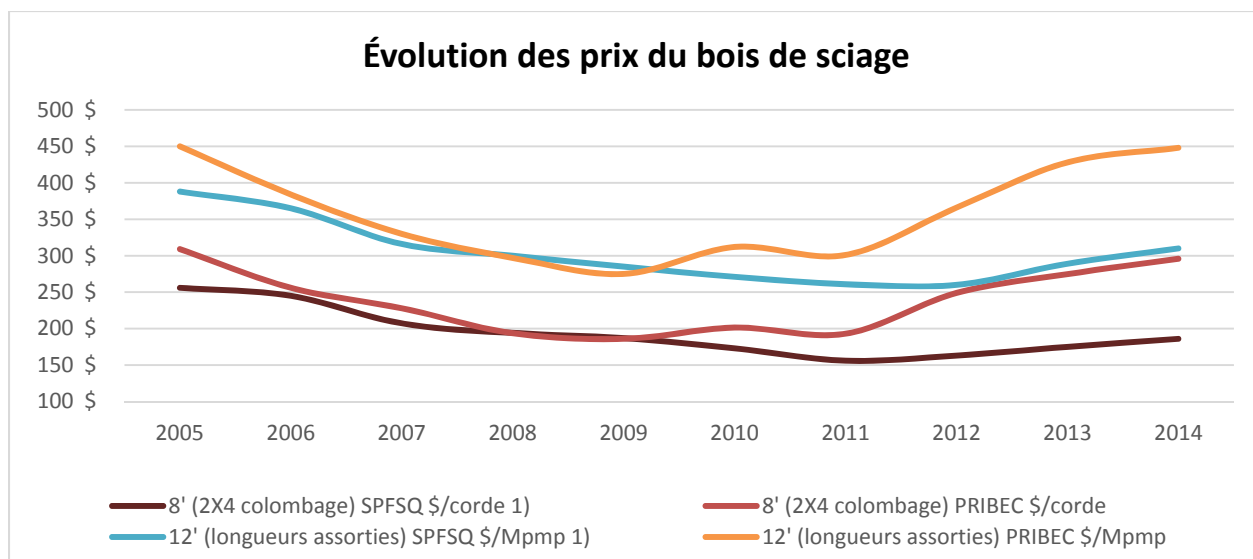
Note : 1) prix au chemin

1 000 pmp = 1,43 corde de 8'

Prix estimés par extrapolation

Prix Pribec colombage 2 x 4 x 8 Montréal, sec (\$ CA/MPMP)

Prix Pribec longueurs assorties #1 & #2 - 2 x 4, sec (\$ CA/MPMP)



- L'ensemble de la production

Compte tenu de la situation précaire dans la production de bois de sciage durant cette période de 2008 à 2013, la répartition des volumes pâte/sciage a changé beaucoup. Elle a diminué de 14% pour le bois de sciage et augmenté de 18% pour la pâte.

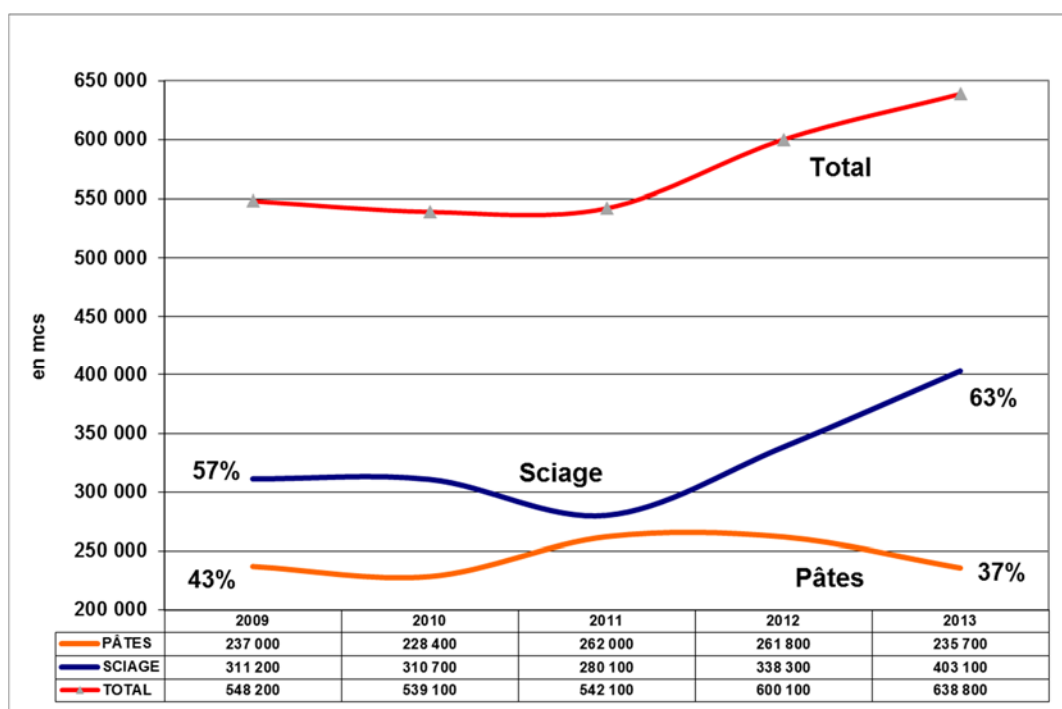
RÉPARTITION EN % DES VOLUMES MIS EN MARCHÉ Toutes essences

Année	Pâte	Sciage
2009	43%	57%
2010	42%	58%
2011	48%	52%
2012	44%	56%
2013	37%	63%
Moyenne 2009-2013	43%	57%
Moyenne 2004-2008	35%	65%
Variation en % 04-08 / 09-13	18%	-14%

Pour l'ensemble de la production pâte et sciage estrienne, nous avons connu une baisse générale de 24% des volumes dont -7% pour la pâte et -33% pour le sciage par rapport à la période de 2004-2008.

VOLUME TOTAUX MIS EN MARCHÉ En mètres cubes solides

Année	Pâte	Sciage	Total
2009	237 040	311 170	548 210
2010	228 430	310 700	539 130
2011	261 990	280 130	542 120
2012	261 830	338 270	600 100
2013	235 670	403 090	638 760
Moyenne 2009-2013	244 992	328 672	573 664
Moyenne 2004-2008	263 340	488 790	752 130
Variation en % 04-08 / 09-13	-7%	-33%	-24%



VOLUMES TOTAUX MIS EN MARCHÉ
En mètres cubes solides

Année	Pâte	Sciage	Exportation ¹⁾	Total
2009	211 680	311 200	25 330	548 210
2010	194 100	310 700	34 330	539 130
2011	236 230	280 100	25 790	542 120
2012	228 670	338 300	33 130	600 100
2013	204 770	403 090	30 900	638 760
Moyenne 2009-2013	215 090	328 678	29 896	573 664*
Moyenne 2004-2008	255 050	488 790	8 290	752 130
Variation en % 04-08 / 09-13	-16%	-33%	261%	-24%

* Près de 900 000 mcs sur cinq ans en moins.

1) Le bois d'exportation est exclusivement du bois à pâte. Les premières ententes datent de 2006.

Répartition de la production - Volume livré par les OGC
Secteur des pâtes et papiers

	SEB mcs	8'FMB mcs	8'TRB mcs	Total OGC ¹⁾ mcs	Estrie ¹⁾ mcs	% OGC
2009	18 260	43 060	20 850	82 170	230 000	36%
2010	5 920	38 280	24 090	68 290	215 300	32%
2011	11 810	33 680	24 570	70 060	235 300	30%
2012	6 450	43 580	31 250	81 280	232 200	35%
2013		40 010	28 690	68 700	205 400	33%
Moyenne 2009-2013	10 610	39 722	25 890	76 222	223 640	34%
Moyenne 2004-2008	25 830	29 780	17 970	73 580	252 900	29%
Variation en % 04-08 / 09-13	-59%	33%	44%	4%	-12%	

1) Les livraisons excluent le bois d'exportation aux États-Unis.

- Les revenus

Les revenus réalisés par la vente de bois au SPFSQ (chiffre d'affaire) ont diminués de 33% pour la pâte et de 47% pour le sciage avec une baisse générale de 41% par rapport à la période de 2004-2008.

REVENUS RÉALISÉS DE LA VENTE DE BOIS

Année	Pâtes	Sciage	Total
2009	11 300 000\$	11 300 000\$	22 600 000\$
2010	8 900 000\$	10 500 000\$	19 400 000\$
2011	10 300 000\$	9 700 000\$	20 000 000\$
2012	10 230 000\$	12 230 000\$	22 460 000\$
2013	9 490 000\$	16 470 000\$	25 960 000\$
Moyenne 2009-2013	10 040 000\$	12 040 000\$	22 080 000\$
Moyenne 2004-2008	14 920 000\$	22 830 000\$	37 750 000\$
Variation en % 04-08 / 09-13	-33%	-47%	-41%

**VENTILATION DE LA PRODUCTION 2013
PAR CLASSES DE REVENUS BRUTS**

CLASSES	NOMBRE PRODUCTEURS		MONTANT ¹⁾ TOTAL (\$)		VOLUME MCS
		%		%	
1 \$ - 4 999 \$	1 005	67%	2 055 240	9%	45 770
5 000 \$ - 9 999 \$	217	15%	1 537 100	6%	33 440
10 000 \$ - 29 999 \$	170	11%	2 856 910	12%	61 310
30 000 \$ - 59 999 \$	52	3%	2 173 250	9%	47 030
60 000 \$ - 99 999 \$	19	1%	1 413 170	6%	31 080
100 000 \$ et +	26	2%	13 907 930	58%	291 240
TOTAL	1 489	100%	23 943 600	100%	509 870

1) Revenus bruts aux producteurs excluant les coûts du transport et les prélevés.

1.2 Offrir des marchés diversifiés

- Le bois d'exportation

En 2013, le volume de bois exporté aux États-Unis a été de 30 900 mcs, il s'agit essentiellement de bois à pâte.

ÉVOLUTION DES LIVRAISONS AUX PAPETIÈRES AMÉRICAINES

	SAPIN - ÉPINETTE	AUTRES RÉSINEUX	FEUILLUS	PEUPLIERS	TOTAL
ANNÉE	mcs	mcs	mcs	mcs	mcs
2009	9 760	7 170	4 350	4 050	25 330
2010	11 610	12 170	5 140	5 410	34 330
2011	10 480	6 120	250	8 940	25 790
2012	11 660	4 940	5 280	11 250	33 130
2013	13 890	3 260	5 730	8 020	30 900
MOYENNE	11 480	6 730	4 150	7 530	29 900
%	38%	23%	14%	25%	100%
% RÉS. / FEUIL.	61%		39%		

- Les autres marchés

Le Syndicat a signé plusieurs ententes avec des acheteurs qui produisent de la rîpe à partir de biomasse forestière, ces marchés sont souvent de courte durée. Plusieurs scieries de bois-franc ont fermées en région et il y a un déficit de résidus de sciage pour combler la demande de bois d'énergie.

Le Syndicat est très sollicité par bon nombre de promoteurs de projets de transformation rattachés à la biomasse, mais rien ne se concrétise. L'augmentation de volume et les prix à la baisse du gaz naturel auront permis de persévérer pour les utilisateurs de ce produit ces dernières années.

Le jour où le prix du baril de pétrole et du gaz naturel augmenteront et se maintiendront à un haut niveau, les prix du bois de chauffage et de la biomasse forestière viendront à dépasser le prix du bois à pâte. Le Syndicat doit laisser le marché faire le prix.

1.3 Obtenir de meilleures conditions de transport pour les producteurs

Le Syndicat s'assure d'avoir une flotte de camions efficace avec un grand nombre de transporteurs, soit plus de 40 propriétaires. Ceci permet de desservir adéquatement les producteurs qui veulent faire livrer leur bois à la papetière ou à la scierie, peu importe leur situation géographique sur le territoire du Plan conjoint. De ce fait, le conseil d'administration analyse régulièrement les nombreuses demandes d'accréditation venant de nouveaux transporteurs et en accepte à l'occasion.

Le coût des carburants a contribué à faire augmenter considérablement les taux de transport. Nous nous devons de travailler sur de nouveaux modèles pour revoir au sein des Offices le transport des bois en forêt privée.

TAUX DE TRANSPORT MOYEN PÂTE

	Sapin-épinette \$/mca	Autres résineux \$/tma	Feuillus mêlangés \$/tma	Peupliers \$/tma
2009	11,79	---	21,06	23,14
2010	11,79	23,39	20,81	22,58
2011	12,13	22,47	20,66	22,99
2012	12,23	23,33	20,99	23,37
2013	---	23,79	21,80	24,08

Les taux peuvent varier par année en fonction des distances moyennes de transport et des augmentations par convention.

1.4 Défense des Plans conjoints et des mécanismes collectifs de mise en marché

Toujours présent pour l'intérêt des producteurs forestiers, le Syndicat est à l'affût de tout dossier, comité, consultation et autres, susceptible d'avoir un impact sur la production de la matière ligneuse et sur les producteurs forestiers.

1.5 Négociation collective dans d'autres dossiers

Les préoccupations du Syndicat sont diverses de par la nature des dossiers traités et de la représentation de ses dirigeants : Agences de mise en valeur, comités sur les réglementations municipales, certification forestière, aménagement forestier et durabilité de la ressource, fiscalité foncière, formation et information des producteurs, les comités sur les bassins versants, Tables forêts des MRC, CFR, CRÉ, CRRNT, SIB, VHR, les

projets d'éoliennes, production de mémoires lors des différentes commissions et consultations, etc.

De plus, le Syndicat participe étroitement à plusieurs dossiers de nature provinciale avec la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) notamment en regard de la fiscalité forestière et la taxation foncière.

Son implication sociale et ses prises de positions permettent au Syndicat de se faire connaître auprès des autres intervenants régionaux et ainsi être mieux accepté par la population. Nous devons prouver que nous jouons un rôle important dans le développement durable et obtenir une acceptabilité pour les travaux d'aménagement faits par les producteurs forestiers. À la base, le Syndicat a pour mission de gérer le Plan conjoint et la mise en marché des bois coupés sur son territoire par ses producteurs.

OBJECTIF GÉNÉRAL # 2 : Établir pour les producteurs forestiers des règles selon l'intérêt collectif

Les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan conjoint

Objectif général / Objectifs spécifiques	Moyens mis en œuvre (outils)
Viser à atteindre le potentiel forestier régional.	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'un comité régional sur la production de bois pour augmenter la production;- Obtenir un meilleur prix pour les produits;- Optimiser l'adhésion au Programme de remboursement de taxes foncières;- Formation et information des producteurs forestiers.
Obtenir de meilleures conditions de transport pour les producteurs en optimisant le transport du bois.	<ul style="list-style-type: none">- Optimiser le Babillard forestier pour la pâte et le sciage en décroissant les territoires de transport des Offices;- On vise à améliorer l'efficacité du transport dans les prochains cinq ans.

2.1 Donner un accès égal au marché à tous les producteurs

Tous les producteurs forestiers du Sud du Québec sont traités équitablement en vertu des règlements sur les contingents et sur la péréquation des prix du bois pour les bois à pâte livrés à la Domtar et à la Menuiserie d'East Angus.

Si le marché de la biomasse forestière se développait de façon importante en augmentant les quantités demandées, le Syndicat pourrait regarder pour appliquer la même réglementation que dans les bois à pâte.

OBJECTIF GÉNÉRAL # 3 : Favoriser une mise en marché efficace et ordonnée

Objectif général / Objectifs spécifiques	Moyens mis en œuvre (outils)
Développer des marchés pour les essences secondaires.	Le SPFSQ reste vigilant aux différents marchés qui se développent.
Intervenir légalement pour éviter tout débordement dans certains secteurs de la mise en marché.	Si reprise importante de la demande de bois courts de petites dimensions dans le secteur du sciage, le SPFSQ suivra de près l'évolution afin d'en saisir l'opportunité et verra à régler s'il y a lieu.
Continuer à défendre et exiger le respect du principe de la résidualité des bois de la forêt publique dans la Loi sur les forêts.	Le SPFSQ appuiera et collaborera étroitement avec la FPFQ afin de faire appliquer le principe de la résidualité des bois de la forêt publique dans la Loi.
Favoriser la mise en marché d'un produit de qualité correspondant aux caractéristiques demandées par les marchés.	Améliorer la concertation et la cohésion entre les Offices voisins pour le secteur du sciage serait un grand pas pour améliorer les revenus des producteurs forestiers.
Diminuer et uniformiser le risque d'affaires pour les producteurs dans la mise en marché de leur produit.	Le SPFSQ verra à exiger un dépôt monétaire de la part des acheteurs qui lui semble plus à risque financièrement avant de signer une convention de sciage.
Optimiser l'écoulement du produit en fonction des différents utilisateurs, les différents marchés de destination ou les différentes utilisations.	Le SPFSQ continuera à informer les producteurs forestiers pour les sensibiliser à maximiser des produits forestiers qui représentent des plus-values en termes de revenus.

3.1 Amélioration de notre pouvoir de négociation

L'essence même de notre force est la négociation en groupe. On améliore notre rapport de force face à l'industrie lorsque nous réussissons à négocier avec les autres Syndicats livrant aux mêmes usines que nous. Nous devons harmoniser nos interventions en mise en marché et par le fait même, nous aurons un meilleur impact pour maintenir des conditions de vente optimum pour nos producteurs dans le contexte que l'on connaît présentement.

Pour ce faire, les contacts réguliers avec les autres Syndicats des producteurs de bois et la Fédération des producteurs de bois du Québec sont primordiaux et essentiels.

Ces négociations en groupe doivent favoriser une coopération entre les Syndicats et permettre d'augmenter les prix aux usines.

Les trois Offices de Beauce, Québec et du Sud du Québec ont effectué une tentative qui a échoué avec le dossier de Kruger Wayagamack, mais nous sommes assurés que nous devons nous reprendre pour le mieux-être des producteurs.

3.2 Mise en place de la certification forestière

La certification forestière



La marque de la
gestion forestière
responsable

Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec travaille depuis plus de vingt ans à sensibiliser les producteurs de la région à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. La confection du *Guide des saines pratiques en forêt privée*, la mise sur pied du *Programme d'entrepreneurs forestiers accrédités* et l'élaboration de la *Politique d'aménagement forestier durable* sont des exemples concrets de l'engagement du Syndicat à promouvoir de saines pratiques forestières sur son territoire. Le SPFSQ a entrepris de porter à un autre niveau son engagement envers une foresterie responsable en obtenant, en janvier 2015, son premier renouvellement de certificat pour la certification forestière selon la norme du Forest Stewardship Council® (FSC®). Le principal objectif de la certification forestière est de permettre la mise en marché de produits du bois répondant à des critères d'aménagement forestiers responsables et socialement acceptables. Les propriétaires participant à la certification se sont ainsi engagés à respecter les exigences dictées par les principes du FSC®.

Mise en place pour garantir au public que les produits forestiers qu'ils consomment proviennent d'une forêt aménagée de façon responsable, la certification forestière se traduit également par un possible avantage concurrentiel. Dans la mesure où les consommateurs privilégient un produit certifié par rapport à un autre qui ne l'est pas, il est possible pour les fournisseurs d'entrevoir de nouveaux marchés ou, à tout le moins, de maintenir et consolider les marchés actuels. À plus forte raison, dans un contexte de mondialisation des marchés et à l'heure où le secteur forestier vit l'une de ses pires crises.

VOLUMES 2013 EN PROVENANCE DES SUPERFICIES FORESTIÈRES CERTIFIÉES FSC®

Groupe d'essences	Volume en mcs certifié	Volume en mcs total	Volume en % certifié
8' FMB	23 450	97 860	24%
8' TRB	15 540	79 960	19%
8' A.RÉS	4 590	26 960	17%
Total	43 580	204 780	21%

Pour l'ensemble de ces volumes qui représentent 107 500 tonnes métriques anhydres avec écorce, le Syndicat a négocié avec la compagnie Domtar de Windsor une prime de 0,88 \$ la tma, ce qui représente un revenu supplémentaire de 94 600 \$ pour les producteurs forestiers dont les superficies sont certifiées depuis juillet 2012 jusqu'à décembre 2014.

SUPERFICIES FORESTIÈRES CERTIFIÉES PAR OGC

	Nombre de producteurs	Nombre de propriétés	Superficies certifiées (ha)	
			Superficies boisées	Superficies totales
AF coopératif de Wolfe	474	817	38 425	44 688
AF coop des Appalaches	547	688	33 205	36 544
AFA des Sommets inc.	548	791	33 445	40 880
GF coop Saint-François	505	580	20 814	28 265
GF du Haut-Yamaska inc.	72	90	4 128	4 964
Total	2 146	2 966	130 017	155 341

À cette superficie certifiée, s'ajoute 102 000 hectares des propriétés forestières de la compagnie Domtar et 7 500 hectares de la firme d'ingénieur conseil Chabot, Pomerleau et associés pour un **grand total de 239 500 hectares**.

3.3 Favoriser la mise en valeur des boisés privées

Le rôle du Syndicat dans l'aménagement a pris son envol avec la mise en place des organismes de gestion en commun (OGC). Le premier en Estrie fut « Aménagement forestier et coopératif des Appalaches » en 1974. Le Syndicat a travaillé à l'implantation des OGC dans les cinq unités d'aménagement de la forêt privée de la région et a donné les services techniques jusqu'en 1986 aux propriétaires actionnaires des OGC.

Avec la mise en place du nouveau programme de l'Aide individuelle (la région de l'Estrie ayant été désignée région pilote en 1986), et en tenant compte de l'expertise et de l'expérience des OGC en matière d'aménagement, le Syndicat décidait en 1986 de remettre aux divers intervenants (OGC et firmes professionnelles) la responsabilité du service technique aux propriétaires de boisés privés de l'Estrie. Cette décision visait à concentrer les activités du Syndicat à la mise en marché qui est la raison d'être de notre organisme. Cette approche a d'ailleurs permis à chacun des intervenants de trouver son créneau et d'éviter une bataille inutile et futile.

La concertation qui se vit au Sud du Québec entre le Syndicat, les OGC et les firmes de consultants privés pour l'aménagement et la mise en marché est la preuve que ce choix était judicieux.

Le Syndicat, de concert avec les OGC, intervient fréquemment auprès des députés et ministres du gouvernement du Québec afin d'obtenir, pour les producteurs, une part équitable des budgets dévolus à l'aménagement des forêts privées du Sud du Québec.

C'est après plus de 15 ans d'effort et de représentations au début par les gens du Sud du Québec et par la suite des autres groupes de producteurs auprès du gouvernement du Québec que la Fédération des producteurs forestiers du Québec vient d'obtenir le nouveau programme de remboursement des taxes foncières.

3.4 Supporter la mise en marché et l'aménagement par l'information et la formation des producteurs

- Les rencontres avec les producteurs



Avec les réunions d'information chaque automne, les assemblées de secteurs chaque hiver, les assemblées générales et les cours de formation, c'est plus de 500 producteurs de bois qui viennent ainsi rencontrer annuellement les dirigeants et le personnel du Syndicat. À ces nombreuses réunions, les sujets discutés prioritairement sont : la fiscalité forestière et les règlementations municipales, la mise en marché des bois et la réglementation du Plan conjoint, l'élection des administrateurs et des délégués, les dossiers des négociations avec les acheteurs, l'application du programme de mise en valeur et leur PPMV par les quatre Agences régionales de mise en valeur ainsi que la tenue des cours de formation. Tous ces dossiers d'intérêt sont considérés et les résolutions qui sont présentées, discutées et votées par les producteurs y sont également traitées.

- Le bulletin d'information



Le bulletin d'information *L'arbre PLUS* est produit cinq fois par année et la première parution remonte à 1987. Il est expédié aux 11 860 producteurs de bois du Sud du Québec et intervenants privilégiés de la forêt privée estrienne.

L'arbre PLUS est le véhicule de communication officiel du Syndicat. En plus des articles d'information sur divers dossiers tel que l'aménagement forestier, la certification, la faune, l'actualité forestière, etc., il sert à la publication des avis légaux de convocation à tous les producteurs et membres du Syndicat pour les réunions d'information, les assemblées de secteurs et les assemblées générales du Plan conjoint et du Syndicat. Il informe également les producteurs sur les contenus des nombreux cours de formation offerts par le Syndicat à l'automne et à l'hiver de chaque année ainsi que des modifications des prix du bois de sciage.

Les frais inhérents de la poste qui ne cessent d'augmenter pour cette publication obligent les dirigeants du Syndicat à regarder vers le site Internet et l'envoyer par courriel, aucune décision n'est prise, mais nous devons analyser très prochainement un changement.

- Les cours dispensés



À chaque année depuis plus de 20 ans, le Syndicat offre aux producteurs des cours de formation très variés. À titre d'exemple en 2014, grâce à un budget total de 25 900 \$ disponible à même le *Programme de transfert de connaissance* des Agences de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (16 800 \$) de l'Agence forestière de la Montérégie (7 300 \$) et l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (1 800 \$) ainsi que du Collectif régional en formation agricole Montérégie-Est, le Syndicat, à titre de mandataire, a été en mesure d'offrir un total de huit cours différents cet automne pour les propriétaires forestiers.

En tout, le bloc de formation de l'automne dernier représente 36 jours de cours pour un total de 216 heures de formation. Encore une fois, une participation appréciée de nos producteurs qui nous encourage à continuer, diversifier, voire augmenter en fonction des budgets, la formation sur mesure pour l'ensemble des propriétaires.

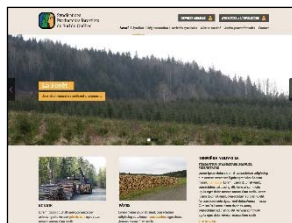
Au 31 décembre 2014, près de 4 500 participations ont été enregistrées dans les dernières années représentant plus de 38% de l'ensemble des producteurs inscrits sur notre liste.

Bilan des cours de formation 2009-2013

Cours	Nombre de participation
Abattage directionnel et de précision (base)	204
Abattage directionnel et de précision (avancé)	93
Administration, comptabilité et fiscalité forestière	113
Affûtage et entretien de la scie mécanique	205
Aménagement forestier pour la faune terrestre	37
Contrôle du charançon et de la rouille vésiculeuse	12
Débardage des bois	17
Exploitation des champignons forestiers	106
Façonnage, classement et mesurage des bois	20
Identification des arbres et plantes de sous-bois	47
Initiation au GPS en forêt (de base et avancé)	103
Insectes et maladies en forêt	8
Produits forestiers non-ligneux (PFNL)	8
Sylviculture 1	36
Techniques d'ébranchage	10
Traverses de cours d'eau et voirie forestière	18
Utilisation de la débroussailleuse	56
Visites d'usines	31
Total	1 124

Pour l'ensemble des cours organisés par le Syndicat, nous avons une moyenne de 225 inscriptions par année pour la période 2009-2013.

- Le nouveau site Web du Syndicat



Les producteurs ont accès à une information abondante et à jour sur le site Web du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec à l'adresse www.spbestrie.qc.ca. On y retrouve de l'information sur le Syndicat : sa mission, son historique, l'équipe du Syndicat avec ses administrateurs et son personnel.

Plusieurs sections détaillées composent le site. Il y a celle sur la réglementation qui comprend tous les règlements adoptés et en vigueur du Plan conjoint et du Syndicat. Un formulaire de contingent et un autre pour l'adhésion comme membre du Syndicat sont également disponibles et peuvent être remplis et expédiés en ligne par le producteur.

Les activités du Syndicat avec les dates des réunions, une liste complète de documents pertinents, les exemplaires de *L'arbre PLUS* de la dernière année, une foire aux questions et une liste de liens à d'autres sites dont les champs d'intérêts sont agricoles et forestiers.

Une autre section très importante et toujours à jour, concerne les prix du bois et donne aux producteurs les prix et les conditions de mise en marché pour les scieries qui ont une entente avec le Syndicat. Cette section a été remaniée plusieurs fois et nous sommes très fiers de pouvoir donner un tel service à nos producteurs.

De plus, nous retrouvons une feuille de calcul appréciée : le calcul en pmp des billes de sciage que le producteur a mesurées sur son chantier et qu'il inscrit directement à l'écran. La réponse est immédiate et la feuille de calcul est en version imprimable par le producteur.

Nous compilons mensuellement le nombre de visites sur le site Web du Syndicat depuis l'ouverture en décembre 2003. En moyenne, plus de 610 visiteurs sont enregistrés par mois. Au 1^{er} mars 2014, plus de 56 000 visites étaient comptabilisées dont 6 600 la dernière année seulement, soit une moyenne de 150 visites par semaine.

3.5 Les autres services aux producteurs

Les services les plus importants offerts aux producteurs forestiers sont :

- la vérification et le contrôle du mesurage du bois livré aux papetières et aux scieries;
- la répartition entre les producteurs des quantités de bois à livrer selon les ententes conclues avec l'industrie des pâtes et papiers;
- la promotion et la défense des intérêts des producteurs;
- la négociation des conditions de vente du bois avec les industriels forestiers (prix, quantité, temps de livraison, etc.);
- la négociation des modalités de transport du bois vers les usines;
- l'organisation des livraisons ainsi que le paiement du bois et des frais de transport;
- la diffusion d'information et de conseils techniques, soit directement aux propriétaires ou sous forme de bulletins d'information ou par le biais de cours;
- le développement de nouveaux marchés;
- la certification forestière des propriétés.

Le service de « dépôt direct » pour le paiement des bois



Le conseil d'administration du Syndicat a décidé de l'application pour tous du dépôt direct depuis novembre 2009. Cette décision vise à diminuer les frais de service importants que le Syndicat paie à son institution bancaire et des coûts qui sont rattachés à la gestion et l'émission de chèques. Des chèques peuvent cependant être émis une fois par mois pour ceux qui ne veulent pas se prévaloir du dépôt direct. Par exemple, pour les paiements de bois de septembre à décembre 2014, plus de 94% de ces paiements ont été effectués par paiement direct.

Le Babillard du transport forestier au Québec



LE BABILLARD DU TRANSPORT FORESTIER AU QUÉBEC

www.transportdebois.ca

La Fédération des producteurs forestiers du Québec a développé, en collaboration avec ses syndicats, le Babillard du transport forestier au Québec.

Des livraisons de bois simplifiées s'offrent aux producteurs. Il suffit de communiquer avec le Syndicat afin qu'une personne ressource le conseille et effectue l'affichage du lot de bois sur le Babillard. Pour les producteurs qui comptent utiliser ce service sur une base régulière, peuvent demander qu'un compte d'utilisateur soit créé afin d'enregistrer les lots de bois directement sur le Babillard.

Avantages pour les producteurs : Les transporteurs forestiers consulteront ce babillard pour connaître l'offre de lots de bois à transporter. Une fois qu'un transporteur aura sélectionné le lot, il obtiendra les coordonnées et communiquera avec le producteur afin d'organiser les derniers détails de la livraison du bois à l'usine. Les avantages :

- Offre de transport à un grand nombre;
- Prix du transport selon le marché;
- Paiement sécurisé pour le producteur et le transporteur;
- Choix de l'acheteur;
- Fixe le prix du transport à payer.

Conclusion

C'est avec le sentiment et la satisfaction du devoir accompli que les administrateurs du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec vous ont produit le présent document dans le cadre de la révision quinquennale de nos diverses activités des cinq dernières années, rattachées principalement à la gestion du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec.

À la lecture du mémoire, vous avez été à même de constater l'implication constante des dirigeants et des producteurs dans la mise en marché de leur bois malgré le contexte difficile des dernières années, l'aménagement de leurs boisés et de leur formation.

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche met à la disposition des producteurs de bois de formidables outils de gestion efficaces que nous entendons protéger malgré les appréhensions de certains industriels. Nous les utilisons à bon escient et avec beaucoup de parcimonie dans l'intérêt de nos producteurs, mais aussi au bénéfice de tous nos partenaires d'affaires et de notre communauté.

Après 50 ans de syndicalisme forestier, les administrateurs du Syndicat entendent continuer d'administrer le Plan conjoint de façon rigoureuse en ayant toujours en tête le souci constant que chaque producteur puisse avoir accès à sa part de mise en marché et qu'il puisse retirer de son boisé le maximum de revenus et ce, de façon équitable, ordonnée et durable.

Nous croyons qu'étant donné le peu d'acheteurs régionaux dans le sciage résineux, il sera important d'augmenter la concertation entre les différents offices. Nous comptons y mettre beaucoup d'énergie afin d'améliorer les conditions de mise en marché de nos producteurs. C'est notre mission et nous continuerons à nous y appliquer. L'appui inconditionnel de nos membres nous incite à continuer dans cette voie.

Avec le maintien de la certification forestière, nous assistons les producteurs afin qu'ils continuent à intégrer à leurs pratiques de récolte et d'aménagement forestier, les éléments de durabilité essentiels pour tirer le maximum de profit de leurs activités sylvicoles. Nous créons aussi de l'espace pour des opportunités d'affaires du côté de nos acheteurs afin de leur permettre de mettre en marché des produits certifiés. Nous espérons que cette initiative contribuera à la reconnaissance du droit de produire et à maintenir la confiance de la population en l'aménagement durable de nos forêts privées par les Producteurs forestiers du Sud du Québec.

Nous tenons à souligner la collaboration des personnes suivantes pour l'élaboration du présent document soient : André Roy, président du SPFSQ, Valéry Martin, conseillère en communication à la Fédération de l'UPA-Estrie, Raymond Thibeault, ex-directeur général du SPFSQ, Martin Larrivée, ing.f., directeur général du SPFSQ et Sylvain Dulac, ing.f. directeur adjoint au SPFSQ.

Espérant le tout à votre satisfaction.

Le conseil d'administration du SPFSQ